



Flines-les-Râches, le 09 décembre 2016

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Annie Goupil, Maire, s'est réuni le lundi 28 novembre 2016 suite à la convocation du 17 novembre 2016.

Présents : MM. Annie Goupil, Jean-Michel Miroir, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, René Guérez, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Daniel Lemaire, Jean-Michel Montois, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Danièle Miroir, Simon Lesur, Véronique Pollet, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Martine Kaczmarek, Jean-Michel Zabinski.

Excusés :

M. Georges Pot, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Michel Montois.
M. Joël Lemaître, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à René Guérez.
Mme Annie Butruille, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Danièle Miroir.
Mme Nathalie Lenotte, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Mme Florence Knockaert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Annie Goupil.
Mme Fanny Chrétien, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

Absents : Cathie Trichot, Guillaume Dufour, Nathalie Serpillon.

Secrétaire de séance : Simon Lesur

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

I/ Approbation du procès verbal de la réunion du 22 septembre 2016

Sans observation, ce procès verbal est adopté.

II/ Finances communales

II – 1) Décision budgétaire modificative n°1

Cette décision budgétaire modificative intègre les résultats de l'exercice 2015, les restes à réaliser de la section d'investissement de 2015 en recettes et en dépenses ainsi que des ajustements de dépenses et recettes en section de fonctionnement et en investissement qui n'avaient pas été connues lors de l'élaboration du budget primitif en début d'année.

La section de fonctionnement proposée s'équilibre à 259.291,91€. Elle comporte en recettes la reprise de l'excédent 2015 pour 183.503,56€ et deux ajustements.

En dépenses, le chapitre charges générales est abondé à hauteur de 40.000€, celui des rémunérations à 19.000€, 1.200€ pour les admissions en non valeur et 5.000€ pour les intérêts courus non échus de la dette. Est donc dégagé un prélèvement pour dépenses de fonctionnement de 194.091,91€.

La section d'investissement est équilibrée à 1.447.320,18€.

En recettes sont intégrés les restes à réaliser pour 456.587,31€, l'excédent capitalisé (voté lors de l'affectation des résultats 2015) de 559.991,36€, le prélèvement de la section de fonctionnement pour 194.091,91€, une minoration d'une subvention et l'inscription de 2 subventions nouvelles : 68.078,12€ au titre de la DETR pour les travaux de la rue Dupire et 22.620,00€ au titre du FSIL pour la démolition de l'ancienne école Gérard Philipe, et du FCTVA. Une dotation pour les travaux de démolition de la maison rue du 8 Mai 1945 est inscrite également.

En dépenses, la section d'investissement reprend les restes à réaliser 2015 pour 866.083,00€, le déficit 2015 pour 150.495,67€. Il est mis en réserve 198.500,00€ au capital des emprunts pour 2017, échéance de remboursement du prêt relais TVA de la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire, 15.000€ pour la mission de révision du PLU, 15.100€ pour des matériels et mobiliers divers, 104.063,39€ pour la démolition de l'ancienne école maternelle et 68.078,12€ pour les futurs travaux de la rue Dupire. Une dépense supplémentaire de 30.000€ est enfin prévue pour la démolition de la maison rue du 8 Mai 1945.

Mise au vote après délibération, cette DBM n°1 est approuvée par 22 voix pour et 4 contre.

II – 2) Ouverture de crédits

Par 22 voix pour et 3 abstentions des crédits seront ouverts en section d'investissement dès le 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 25.000€ pour l'achat éventuel de matériels et mobiliers et de 25.000€ pour travaux divers et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2017.

II – 3) Subventions exceptionnelles

A l'unanimité, il est décidé de verser deux subventions de 100€ au Secours Populaire français pour venir en aide aux sinistrés des inondations d'Haïti et aux victimes des tremblements de terre d'Italie.

II – 4) Participation à l'école privée

Comme chaque année, la participation à l'école privée St Michel pour les enfants flinois du primaire qui la fréquentent, est établie en fonction des dépenses de la commune pour ses écoles publiques ainsi que du nombre d'enfants accueillis.

Pour l'année scolaire 2016-2017, cette participation se monte à 467,18€ par enfant flinois du primaire.

Cette participation est acceptée à l'unanimité.

II – 5) Admissions en non valeur

Le comptable public ne pouvant recouvrer certains titres anciens relatifs à des participations cantine, centre aéré, garderie, il est décidé à l'unanimité de les admettre en non valeur pour 1.165,18€

III/ **Coopération intercommunale**

III – 1) Communauté d'Agglomération du Douaisis

• Modification des statuts

A compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie les compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Pour la CAD, 2 compétences optionnelles deviennent obligatoires :

- en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

De plus, la rédaction du groupe de compétence « développement économique » est modifiée :

1. « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 » (nb : L 4251-17 CGCT : conformité des actions au SRDEII de la Région),
2. « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
3. politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
4. promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Les communes membres de la CAD devant délibérer sur cette modification, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les nouveaux statuts.

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes vient d'établir son rapport sur la gestion de la CAD pour les exercices 2009 et suivants. En application du Code des Juridictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal des communes adhérentes.

Monsieur Jean-Michel Miroir a présenté ce document, en a extrait les grandes lignes ce qui a permis aux élus d'en débattre.

- Marché groupé fourniture de ramettes de papier

La Communauté d'Agglomération du Douaisis va mettre en place un groupement de commande pour l'achat de ramettes de papier afin d'obtenir un prix négocié intéressant. Il est proposé à la commune d'y adhérer, ce qui est décidé à l'unanimité.

III – 2) SIAN-SIDEN – rapport d'activités 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités général du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services public de distribution d'eau potable et d'assainissement a fait l'objet d'un débat. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site du syndicat.

III – 3) Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

- Rapport d'activités 2015

Il rend compte de l'activité du SMTD pour l'année 2015 et porte essentiellement sur la réorganisation des services pour plus d'efficacité et de rigueur. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site du SMTD.

- Cartes OR, JOB et RSA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sa participation aux cartes OR, JOB et RSA pour l'année 2017.

IV/ Centre de Gestion du Nord

IV – 1) Assurance statutaire des personnels

Les collectivités rencontrant aujourd'hui de grosses difficultés à trouver une assurance couvrant leurs risques statutaires, le Centre de Gestion du Nord a organisé une consultation pour le département. La CNP y a été retenue pour un tarif inférieur au dernier contrat de la commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'y adhérer.

IV – 2) Nouveau régime indemnitaire des attachés (RIFSEEP)

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 crée un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel. Il doit être mis en place avant la fin de l'année et se substitue aux primes actuelles.

Il est décidé à l'unanimité de la contractualiser au 1^{er} janvier 2017, aucune incidence financière n'impactant ce transfert.

IV – 3) Retrait du Service Département d'Incendie et de Secours

Le SDIS était affilié depuis sa création au Centre de Gestion du Nord pour le suivi des carrières de ses agents. Aujourd'hui, un service interne ayant été mis en place pour cela, le retrait est sollicité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise.

VI/ Autorisation d'ester en justice

Deux recours sont déposés auprès du Tribunal administratif de Lille à l'encontre de la commune, le premier pour un arrêté prononçant un sursis à statuer sur permis de construire et le second pour un arrêté autorisant une déclaration préalable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Maître Cattoir de défendre la commune dans ces 2 affaires.

VI/ Questions diverses

Madame le Maire donne l'information sur la future gestion des animateurs de nos Nouvelles Activités Périscolaires par l'Union Française des Centres de Vacances. C'est une association nationale qui met en place, outre la gestion administrative de ces emplois, leur formation et des perspectives de carrières au-delà de notre commune.

Madame Muriel Doudok informe de l'installation en début d'année prochaine d'une borne de recharge électrique, rue des Résistants.

Monsieur Daniel Lemaire souhaite que les documents budgétaires puissent être consultés depuis le site internet de la ville mais sous forme de documents facilement lisibles et accessibles, contrairement aux maquettes budgétaires compréhensibles que par les initiés.

Monsieur Jean-Michel Zabinski s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'affichage informatif quant au lieu de déroulement des primaires. Madame le Maire répond qu'il y a eu méprise certainement entre l'interdiction d'affichage et la possibilité d'une information neutre.